



## « Le Petit Guide »

# Règlement intérieur de L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement



## L'ACCUEIL DE LOISIRS C'EST ...

Un lieu d'accueil, de découverte, de rencontre, d'échange et de jeux favorisant l'épanouissement de chaque enfant dans le respect de ses besoins fondamentaux.

### **RESPONSABILITE**

L'organisation de l'Accueil de loisirs et des activités relève de la responsabilité du Centre Socio-culturel dans le respect des règlements édités par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

L'Accueil de loisirs est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- Agrément pour l'accueil de 140 enfants âgés de 3 à 17 ans :
  - 128 enfants de 3 à 13 ans, dont 15 enfants de 3 ans.
  - 12 adolescents de 14 à 17 ans dans le cadre du Secteur Jeunes.
- Période de fonctionnement :
  - ✓ Les mercredis et les vacances scolaires, de 7h45 à 18h30.

### **NOTION DE PROJETS**

Un projet pédagogique spécifique à la structure d'accueil est élaboré en amont par la Responsable du secteur en collaboration avec l'équipe pédagogique.

Ce projet est communiqué aux utilisateurs par affichage, sur notre site internet ou distribué sur simple demande.

Il se réfère au projet éducatif dont la principale finalité est de répondre aux besoins d'éducation et de loisirs.

### **ASSURANCE**

Le Centre Socio-culturel a souscrit une police d'assurance en Responsabilité Civile couvrant les enfants et le personnel.

Les participants doivent être personnellement assurés par le biais d'une assurance individuelle extrascolaire.

## L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'encadrement est assuré par une équipe d'animation constituée d'animateurs ou intervenants ayant suivi une formation spécifique, à savoir :

- **BAFA** (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)
- **BAFD** (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur)
- **BPJEPS** (Brevet professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport)
- **BEES 1** (Brevet d'état d'éducateur sportif) **ou diplôme d'Etat permettant l'encadrement d'activités sportives spécifiques.**

\* Toutefois, conformément à la Réglementation de la jeunesse et des sports, 20% du personnel pédagogique pourra être non diplômé.

## CONDITIONS GENERALES D'ACCUEIL

Les inscriptions peuvent se faire de manière suivante :

- En ½ journée avec ou sans repas
- En journée complète
- En stage d'une semaine obligatoirement tel que : Eveil musical, Equitation, Voile, Multisports ...
- Pendant les vacances, une sortie par semaine a lieu le mercredi.

A leur arrivée les parents doivent obligatoirement confier leur enfant aux animateurs et le récupérer le soir auprès de ces derniers.

Seuls les adultes mentionnés sur la fiche sanitaire de l'enfant seront autorisés à le récupérer.

Ces personnes devront se présenter munies d'une pièce d'identité.

Si personne n'est venu récupérer l'enfant lors de la fermeture de l'accueil, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires, en prévenant en dernier recours les autorités compétentes.

Afin de respecter les rythmes de vie propres à chaque âge, et proposer des activités adaptées, les enfants sont accueillis selon leur âge dans des groupes et des locaux différents.

## MODALITES DE FONCTIONNEMENT

	Accueil	Départ
Journée	7h45 à 9h	17h-18h30
Matin	de 7h45 à 9h	11h15
Matin + repas	de 7h45 à 9h	13h -13H30
Repas + Après-midi	11h15 -11h30	17h-18h30
Après-midi	13h30-14h00	17h-18h30

Tout Accueil ou départ en dehors de ces plages horaires doit être exceptionnel, justifié et accompagné d'une autorisation écrite mentionnant la personne habilité à récupérer l'enfant.

## JOURNEE TYPE

7h45-9h	:	Accueil
9h	:	Collation
9h30-10h45	:	Activité
10h45-11h15	:	Temps libre
11h20-12h30	:	Repas 1 <sup>er</sup> service
12h30-14h	:	Repas 2 <sup>e</sup> service
12h45-14h	:	Temps calme et sieste pour les plus petits
14h-16h	:	Activité
16h-16h30	:	Temps libre
16h30	:	Goûter
17h-18h30	:	Ateliers et départ des enfants

### **A noter :**

Aucun accompagnement d'enfant pour les activités internes au Centre Socio-culturel ou externes ne sera pris en charge par les animateurs de l'Accueil de loisirs.

## INSCRIPTION ET RESERVATION

### **Modalités :**

- Les inscriptions se font directement au secrétariat du Centre Socio-culturel en déposant un formulaire d'inscription du règlement de la période, en un ou plusieurs chèques, durant les heures d'ouvertures détaillés en dernière page.
- En cas de demande d'inscription urgente et exceptionnelle, en dehors

des périodes détaillées ci-dessous, la fiche de réservation communiqué au secrétariat valide définitivement l'inscription, sous réserve de la disponibilité des places.

Cette réservation doit être suivi du règlement correspondant.

(fiche disponible au secrétariat ou par téléchargement sur notre site internet).

**Calendriers des inscriptions** : se référer au calendrier des inscriptions et annulations

- **Pour les mercredis** : Réservation par trimestre (et semestre à compter de janvier 2019 ) selon les dates communiquées sur le formulaire spécifique.
- **Pour les petites vacances** : réservation quatre semaines avant celles-ci pour les habitués et trois semaines avant pour les occasionnels et nouveaux.

***Limite des inscriptions : 2 semaines avant la semaine fréquentée (vendredi midi )***

- **Pour les grandes vacances (Juillet/Août)** : réservation mi-mai pour les réguliers et début juin pour les occasionnels et nouveaux.

***Limite des inscriptions : 2 semaines avant la semaine fréquentée (vendredi midi )***

Pour plus de renseignement, se référer au calendrier annuel des périodes d'inscription et annulation.

<b>Les enfants sont accueillis dans la limite des places disponibles</b>
--

**Documents à fournir** :

- *Adhésion annuelle au Centre Socio-culturel à jour d'un montant de 15€.*
- *Document à fournir lors de l'inscription en Accueil de loisirs :*
  - Fiche sanitaire remplie à l'aide du carnet de santé (joindre une photocopie des vaccinations : DTP.)
  - Fiche d'inscription signée comportant :
    - ✓ L'autorisation de participation aux activités et transports.
    - ✓ L'autorisation parentale pour la prise d'image.
    - ✓ L'autorisation de sortie et les personnes habilitées.
    - ✓ Accord de prise de connaissance du Projet pédagogique et du Règlement intérieur de l'Accueil de loisirs.
  - Assurance Responsabilité civile extra scolaire.
  - N°d'allocataire CAF et/ou bordereau de prestation CAF, ou avis d'imposition
  - Autorisation parentale si ramassage à effectuer
  - Tout document relatif à la garde de l'enfant en cas de divorce.
  - PAI (En cas d'allergie alimentaire ou autre).

- **Document en plus à fournir lors de l'inscription à un stage spécifique :**
  - Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité concernée.
  - Brevet de natation de 50 mètres (Plongée, voile, kayak....)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ANNULERA L'INSCRIPTION  
A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

**ANNULLATIONS**

**Les journées réservées ne sont pas remboursées, sauf sous certaines conditions :**

- **Absence pour maladie avec** présentation d'un certificat médical dans les 48h, à partir du premier jour d'absence. Passé ce délai la journée sera facturée.
- **Annulation d'inscription :**  
Pour des raisons d'organisation (recrutement des animateurs, réservation sortie et car, commande des repas...) et afin de réduire le nombre excessif d'annulation, il est demandé aux familles de réserver les périodes réellement nécessaires à l'accueil des enfants.

Au delà de 10 jours annulés dans l'année scolaire, non justifiées par un certificat médical, nous serons dans l'obligation d'appliquer une retenue d'un montant de **4,25 €** correspondant au repas (à partir du 6 juillet 2016 sous réserve d'augmentation en cours d'année).

La demande d'annulation devra se faire par le dépôt au Secrétariat ou par l'envoi par mail au [annulation@cscdavin.org](mailto:annulation@cscdavin.org) ou par fax au 04.42.28.05.48 d'un « formulaire d'annulation type » (téléchargeable sur le site du Centre Socioculturel) dans les délais suivants :

- **Mercredis en période scolaire :** Annulation avant le ***mardi 11h30 pour le mercredi de la semaine suivante.***
- **Période des petites vacances scolaires :**  
Annulation ***1 semaine ferme avant*** le premier jour de la semaine fréquentée.
- **Période des grandes vacances scolaires :**  
Annulation ***2 semaines fermes avant*** le premier jour de la période fréquentée.

**Les inscriptions non annulées dans les délais indiqués ci-dessus sont définitives et non remboursables.**

Aucune modification ou annulation ne sera prise en compte par téléphone.

## MALADIE ET TRAITEMENT MEDICAUX

Nous ne sommes pas habilités à donner les médicaments aux enfants, sauf sous ordonnance médicale et sous la responsabilité du Responsable de l'Accueil de loisirs.

En cas de maladie contagieuse, nous ne pouvons pas accepter les enfants au sein de l'Accueil de Loisirs.

En cas d'urgence le Centre contactera immédiatement les pompiers.

## HABILLEMENT

L'accueil de Loisirs est un endroit où votre enfant va bouger, s'amuser, faire des activités de tout ordre. Il est donc important de l'habiller de sorte qu'il se sente à l'aise et d'adapter ses tenues vestimentaires aux conditions climatiques (casquette, K-way...)

***Merci de mettre le nom de votre enfant sur blousons, vestes, chapeaux, ...***

Certaines activités étant salissantes, il faut donc éviter de mettre à votre enfant des vêtements auxquels vous tenez.

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux ou objets de valeur.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## TARIFS

Au moment du dépôt du formulaire de réservation, ou lors des rendez-vous pour les inscriptions des périodes d'été, le secrétariat du Centre Socio-culturel vous indique le montant de votre participation financière.

Elle est calculée en fonction du quotient familial, en référence au barème défini chaque année par le Conseil d'administration.

- **Pour les mercredis :**

A l'inscription, dépôt de 3 chèques d'acompte correspondants aux périodes réservées et encaissés en fin de chaque mois.

- **Pour les vacances :**

Le règlement s'effectue en totalité à l'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical (CF. paragraphe « Désistement ».)

Tarifs 2018-2019	Journée	½ journée sans repas	½ journée avec repas
Coeff.1 < 350 €	8,85 €	4,85 €	7,45 €
351 € > Coeff.2 < 490 €	11,05 €	5,95 €	9,00 €
491 € > Coeff.3 < 670 €	14,35 €	7,85 €	12,20 €
671 € > Coeff. 4 < 1000 €	16,50 €	9,00 €	13,40 €
1001 € > Coeff. 5 < 1500 €	19,75 €	10,70 €	15,20 €
Coeff. 6 > 1501 €	24,10 €	13,10 €	17,50 €

Réduction de 10 % sur les tarifs à partir du 2<sup>ème</sup> enfant inscrit.

- Les chèques vacances sont utilisables sur toute l'année.
- Toute demande de facture, devis ou attestation est à formuler au secrétariat en début de mois pour les mercredis ou en début de séjour pour les vacances.
- Les attestations de présences sont remises en fin de séjour ou à la fin du mois.

## HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

### *En période scolaire*

- LUNDI :                      FERME                      16h-18h45
- MARDI :                     8h30-12h                    16h-18h45
- MERCREDI :                8h30-12h                    14h-18h45
- JEUDI :                      8h30-12h                    16h-18h45
- VENDREDI :                8h30-12h                    16h-18h45

### *Pendant les vacances*

- LUNDI :                      8h30-12h                    FERME
- MARDI :                     FERME                        15h30-18h30
- MERCREDI :                8h30-12h                    FERME
- JEUDI :                      FERME                        15h30-18h30
- VENDREDI :                8h30-12h                    15h30-18h30



## **CENTRE SOCIO-CULTUREL Marie-Louise DAVIN**

**Place des Combattants  
13540 PUYRICARD**

**Tel : 04.42.92.13.89**

**Fax : 04.42.28.05.48**

**Mail : [contact@cscdavin.org](mailto:contact@cscdavin.org)**

**Site : <http://www.cscdavin.org>**